

ORGANISER UNE COMPETITION REGIONALE

VERSION 2019

CHARTRE DE L'ORGANISATEUR

Validé par le CoDir du : 9/10/2018

Table des matières

Préambule	3
Mandat et résultats	3
MANDAT	3
PARTICIPANTS	3
RESULTATS	3
Organisation de la compétition	4
REGLEMENT	4
ARBITRES	4
TERRAIN	4
RECOMPENSES	4
AUTRES PRESTATIONS	4
Accueil des officiels	5
STATIONNEMENT	5
RESTAURATION	5
PRISE DE PAROLE ET REMISE DES RECOMPENSES	5
Contacts	6

Préambule

Le CRIdF délègue l'organisation des compétitions régionales (Championnats Régionaux, Divisions Régionales, finale des Divisions Départementales et tout autre compétition d'envergure régionale) à un club, regroupement de clubs ou Comité Départemental. Les quotas sont définis par le CRIdF.

Toute structure désireuse d'organiser une compétition régionale doit postuler auprès du CRIdF, dès que possible afin que le Comité Directeur ou la commission concernée lui confie officiellement cette organisation.

Ce document présente les attentes du CRIdF en contre-partie de l'aide financière accordée à un organisateur, ainsi que l'accompagnement que le CRIdF peut lui fournir.

MANDAT ET RESULTATS

MANDAT

À envoyer au secrétariat du CRIdF au moins 1 mois avant le début de la compétition pour qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRIdF. Il doit comporter toutes les informations utiles aux participants : dates – lieux – horaires et modalités d'inscription notamment. Un mandat type avec les logos du CRIdF et de ses partenaires institutionnels est fourni à l'organisateur.

Le versement de la 1^{ère} moitié de l'aide financière est conditionné à la réception et validation du mandat.

PARTICIPANTS

Le CRIdF envoie à l'organisateur la liste des participants (archers qualifiés pour les championnats régionaux, équipes engagées pour les DR et la finale des DD).

RESULTATS

À envoyer à la FFTA via Résult'arc au plus tard le lendemain de la compétition afin que les scores des compétiteurs soient pris en compte pour le classement national.

L'ensemble des résultats (tir de qualification, matchs individuels ou par équipes, classement intermédiaire...) doivent être envoyés au secrétariat du CRIdF au plus tard le lendemain de la compétition pour publication sur le site internet du CRIdF.

Le versement du solde de l'aide financière est conditionné à la publication des résultats individuels sur le site de la FFTA ainsi qu'à la réception de toutes les données par le CRIdF (résultats par équipes notamment).

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Venir voir et éventuellement participer à l'organisation d'une compétition régionale avant d'en organiser une est le meilleur moyen de se rendre compte de ce que cela demande en terme de besoins humains et matériels.

REGLEMENT

Pour préparer la compétition, l'organisateur doit se conformer au règlement établi par le CRIdF et à défaut aux règlements fédéraux de la discipline concernée. Il peut solliciter un représentant du CRIdF pour toute question relative à l'organisation d'une compétition régionale et notamment la visite du lieu de la compétition avant le début de celle-ci pour l'accompagner et le conseiller.

ARBITRES

La désignation de l'arbitre responsable et des arbitres de la compétition est effectuée par la commission régionale des arbitres.

L'accueil des arbitres est confié à l'organisateur : stationnement, repas, boissons chaudes ou froides et collations. Le défraiement des arbitres est à la charge de l'organisateur selon les règles en vigueur.

TERRAIN

➤ Ciblerie

Le nombre de cibles et de blasons doit permettre le bon déroulement de la compétition. Pour les compétitions se déroulant au CTS-Arc de Chennevières sur Marne, la ciblerie extérieure est mise à disposition par le CRIdF ce qui explique un montant de l'aide financière réduit. Il appartient à l'organisateur de faire les réservations nécessaires directement auprès du CTS-Arc et de s'assurer que la salle ou le terrain permet l'accueil des compétiteurs (accès - disponibilité - traçage...). Les organisateurs de compétitions sur le terrain de Chennevières participent à l'installation et au rangement de la ciblerie 2 fois par an en Avril et Octobre.

La fourniture des blasons est à la charge de l'organisateur, numéros de cibles et scoreurs peuvent être mis à disposition de l'organisateur s'il en fait la demande au secrétariat du CRIdF au moins 1 semaine avant la compétition.

➤ Banderoles et flammes

Les banderoles et flammes aux couleurs du CRIdF doivent être installées sur le terrain de compétition pendant toute la durée de celle-ci et être visibles lors de la remise des récompenses.

➤ Chronotir

Le CRIdF peut fournir des Chronotirs, l'organisateur doit en faire la demande auprès du secrétariat du CRIdF au moins 1 semaine avant le début de la compétition. Il lui appartient de venir les chercher dans les locaux du CRIdF et de s'assurer qu'ils répondent à ses besoins (chargement des batteries – piles des télécommandes – synchronisation possible...)

➤ Tableaux de matchs

Des tableaux de match sont téléchargeables sur le site du CRIdF pour être imprimés en fonction des besoins.

RECOMPENSES

Les récompenses sont fournies par le CRIdF et apportées le plus souvent par un représentant du CRIdF. Pour les DR, elles sont remises à la fin de la dernière étape, il n'y a pas de récompenses pour les manches.

AUTRES PRESTATIONS

L'organisateur doit pouvoir proposer un parking, une buvette et des sanitaires pour toute la durée de la compétition et prévoir un moment de convivialité après les résultats.

ACCUEIL DES OFFICIELS

Sont considérés comme « officiels » les représentant du CRIdF : le président du CRIdF, le président de la commission régionale concernée, le CTS-R et un éventuel délégué technique. Le CRIdF précise à l'organisateur au moins 1 semaine avant le début de la compétition les noms des officiels présents.

STATIONNEMENT

Au moins 1 place de parking à proximité du lieu de la compétition doit être réservée pour le président du CRIdF qui n'arrive pas toujours au début de la compétition.

RESTAURATION

Le repas des officiels est à la charge de l'organisateur qui peut les faire déjeuner en même temps que les arbitres. Le nombre d'officiels présents pour le déjeuner est précisé par le CRIdF au moins 1 semaine avant le début de la compétition.

PRISE DE PAROLE ET REMISE DES RECOMPENSES

Les officiels peuvent être amenés à prendre la parole en début de compétition et/ou lors de l'annonce des résultats faite par l'organisateur. Les récompenses sont remises par les représentants du CRIdF qui peuvent solliciter les élus et les organisateurs.

Contacts

PRESIDENT CRIDF LANGRY MAURICE	PRESIDENT COM. SPORTIVE PELLEQUER MAURICE	PRESIDENT COM. ARBITRES MATHIS CHRISTIAN
Tél : 06.73.38.13.85 president@tiralarcidf.com	Tél : 06.07.96.09.56 maurice.pellequer@noos.fr sportif@tiralarcidf.com	Tél : 06.43.48.20.72 mathis.tiralarc94@gmail.com arbitre@tiralardidf.com
PRESIDENT COM. JEUNES MARYLINE SEITE	MANDATS (<i>mise en ligne</i>) BRUCHE BERNARD	PARTICIPANTS (<i>si sélections</i>) BRUCHE BERNARD
Tél : 06.32.95.10.98 seite_maryline@hotmail.com jeunes@tiralarcidf.com	Tél : 06.80.00.91.44 secretairegeneral@tiralarcidf.com	Tél : 06.80.00.91.44 secretairegeneral@tiralarcidf.com
EQUIPES (<i>inscription</i>) LECLERCQ DELPHINE	CTS-R IdF TULLI ELISA	SECRETARIAT CRIDF LECLERCQ DELPHINE
Tél : 01.49.82.75.80 comite@tiralarcidf.com	Tél : 06.30.23.02.05 ctridf@tiralarcidf.com	Tél : 01.49.82.75.80 comite@tiralarcidf.com